

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 11 décembre 2025 à 13h**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 11 décembre 2025 à 13h, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 27 membres sur les 31 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance 3 personnes ont rejoint l'instance et 4 l'ont quitté.

Décision n°CA20251209

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du 27 novembre 2025.

Dispositifs incitatifs RH API, CPI et DAPI

Le Conseil approuve, concernant les dispositifs incitatifs ressources humaines pour l'innovation :

- 1) Le cadre théorique global : La structuration cohérente des dispositifs incitatifs à l'innovation selon les 3 niveaux « Appui pour l'innovation » (API) – « Congé pour l'innovation » (CPI) – « Délégation pour l'innovation » (DAPI), quelles que soient les possibilités conjoncturelles sur chacun de ces dispositifs ;
- 2) L'aspect théorique du CPI : Crédit au « Congé pour l'Innovation » (CPI), selon les mêmes modalités que le CRCT mais à vocation Innovation et donc évalué sur la base d'un projet d'innovation ;
- 3) L'aspect pragmatique du CPI : Promotion et évaluation conjointes de l'ensemble des dispositifs de mobilité (CRCT, CPI, CPP, Délégations ONR) ;
- 4) L'aspect conjoncturel du CPI : Nombre de semestres total accordés en 2026/2027 au plus égal à celui de 2025/2026. Le nombre de semestres CPI sera au maximum de 4 pour l'année 2026/2027 (34 semestres tous dispositifs confondus (CRCT, CPP, CPI, délégations ONR, DAPI) en 2025/2026) ;
- 5) L'aspect financier du DAPI : Par analogie aux délégations ONR, recherche d'un apport financier de l'entreprise.

Nombre de présents : 18

Nombre de pouvoirs : 10

Total présents et représentés : 28

Nombre de votants : 28

Nombre d'abstentions : 12

Total des suffrages exprimés : 16

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 16

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 12/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.